

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 94**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

---

**OBJET**

Partenariat 2017 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence  
(CCIMP)

---

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Emploi et Insertion  
122.59**

## **RAPPEL**

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) signent chaque année une convention de partenariat assise sur un programme d'actions auxquelles le Département participe financièrement.

Jusqu'en 2015, les actions retenues s'articulaient autour de thèmes moteurs pour le développement économique tels que l'innovation, la création d'entreprises ou le commerce. La loi NOTRE, promulguée le 07 août 2015, a supprimé la clause de compétence générale et interdit désormais aux départements d'intervenir en matière d'économie.

Après une année transitoire en 2016, lors de laquelle certains financements en faveur du développement économique ont été maintenus, le partenariat porte désormais exclusivement sur des actions consacrées à l'emploi.

En effet, le Département des Bouches-du-Rhône a engagé une politique très volontariste en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, dont les bénéficiaires du RSA qu'il est chargé d'accompagner.

En complément de sa politique d'investissements pour rendre le territoire plus compétitif (mobilité, numérique, logement, grands projets,...), le Département a ainsi ouvert un champ d'expérimentation et d'innovation fondé sur une mobilisation exceptionnelle des acteurs économiques, en vue de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi.

Dans ce contexte, le partenariat annuel entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence constitue un levier majeur pour agir efficacement en la matière.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

A l'issue de réunions bilatérales entre les représentants du Département et de la Chambre, sept actions ont été retenues, pour un montant global de 230 000 €, selon le détail suivant :

- 1- **Etude et observatoire de l'emploi** : aider le Département à suivre au plus près les mutations du territoire et à mettre en œuvre des solutions fines répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur ou chaque bassin d'emploi. Les secteurs et filières visés sont : numérique, santé, aéronautique, maritime transport logistique, art de vivre et tourisme, environnement et énergie, services à la personne, BTP et sécurité ► 30 000 €
- 2- **Benchmark de solutions innovantes en faveur de l'emploi** : identifier des expériences mises en œuvre avec succès dans d'autres territoires, ayant permis de rapprocher l'offre de la demande d'emploi ► 20 000 €
- 3- **Programme d'évènements autour de l'Emploi** : favoriser le rapprochement de l'offre et la demande d'emploi par l'organisation et/ou la participation à des évènements mobilisant des entreprises et des demandeurs d'emplois (en priorité des bénéficiaires du RSA et des personnes éloignées de l'emploi) ► 70 000 €

- 4- **Sensibilisation des accompagnateurs de l'emploi aux attentes réelles des entreprises** : transmettre aux accompagnateurs des BRSA les attentes les plus actuelles des entreprises en matière de compétences et savoir-être par catégorie d'entreprise, par métier et par secteur, en fournissant les intervenants pertinents pour le programme de tables rondes métier du Département ► 60 000 €
- 5- **Etudes emploi sur les grands projets** : mesurer l'impact en termes d'emplois des grands projets du territoire ► 25 000 €
- 6- **Promotion du dispositif de plateforme de stages de 3ème auprès des entreprises** : ► 15 000 €
- 7- **Promouvoir la nouvelle carte L'attitude Provence**: promouvoir la carte L'attitude Provence auprès des commerçants de manière à augmenter le nombre de boutiques acceptant la carte comme moyen de paiement ► 10 000 €

## **PROPOSITION**

Sur proposition de Monsieur le Délégué au Développement Economique et compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence une subvention de 230 000 €;
- de m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE / CHAMBRE DE  
COMMERCE ET D'INDUSTRIE MARSEILLE PROVENCE**

**CONVENTION 2017**

**Préambule**

Le Conseil Départemental a engagé une politique très volontariste en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, dont font partie les bénéficiaires du RSA qu'il est chargé d'accompagner.

En complément de sa politique d'investissements pour rendre le territoire plus compétitif (mobilité, numérique, logement, grands projets,...), le Département a ainsi ouvert un champ d'expérimentation et d'innovation, fondé sur une mobilisation exceptionnelle des acteurs économiques.

L'objectif est, d'une part, de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi et, d'autre part, d'offrir aux entreprises un appui dans la satisfaction de leurs besoins en main d'œuvre.

Dans ce contexte, le partenariat annuel entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, désormais consacré au thème de l'emploi, constitue un levier majeur pour agir efficacement en la matière.

Sur la base de ces éléments, il a été convenu ce qu'il suit

Entre

**Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,**

Hôtel du Département, 52, avenue de Saint-Just, 13256 Marseille cedex 20, représenté par sa Présidente, Madame Martine VASSAL dûment autorisé par la délibération n° de la Commission Permanente réunie le 15 septembre 2017 ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,  
et

**La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence,** Palais de la Bourse, 9, La Canebière 13001 Marseille représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc CHAUVIN, ci-après dénommée "la CCIMP",  
d'autre part,

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le Département accorde une subvention de 230 000 € à la CCIMP pour la mise en place de sept actions relevant des thèmes de l'emploi et de l'attractivité.

Le détail des actions retenues est le suivant :

■ **Action 1 : Etude et observatoire de l'emploi**

⇒ **Objectif** : aider le Département à suivre au plus près les mutations du territoire et à mettre en œuvre des solutions fines répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur ou chaque bassin d'emploi. Les secteurs et filières visés sont : numérique, santé, aéronautique, maritime transport logistique, art de vivre et tourisme, environnement et énergie, services à la personne, BTP et sécurité.

⇒ **Moyens mis en œuvre** :

- « **Cartographie** » de l'emploi dans les filières et secteurs cités
- **Enquêtes** auprès des entreprises de sous-segments des filières
- **Focus Groups thématiques** pour co-construire un programme d'actions par filière

⇒ **Résultats attendus** :

- Un document annuel synthétique par filière
- Une connaissance fine des enjeux liés à l'emploi dans les segments clés définis
- Un programme d'actions à mettre en œuvre en phase avec les compétences du Département

## ■ **Action 2 : Benchmark de solutions innovantes en faveur de l'emploi**

⇒ **Objectif** : identifier des expériences mises en œuvre avec succès dans d'autres territoires, ayant permis de rapprocher l'offre de la demande d'emploi.

⇒ **Moyens mis en œuvre** :

- **Analyse documentaire** identifiant des expériences innovantes
- **Entretiens qualitatifs** avec les porteurs de projets couplés si possible avec les bénéficiaires
- **Synthèse et analyse** des éléments obtenus

⇒ **Résultats attendus** :

- Des fiches descriptives des actions identifiées mettant en évidence leurs objectifs, leurs conditions de mise en œuvre, leurs résultats et leurs facteurs clés de succès

## ■ **Action 3 : Programme d'évènements autour de l'emploi**

⇒ **Objectif** : favoriser le rapprochement de l'offre et la demande d'emploi par l'organisation et/ou la participation à des évènements mobilisant des entreprises et des demandeurs d'emplois (en priorité au bénéfice des bénéficiaires du RSA et des personnes éloignées de l'emploi)

⇒ **Moyens mis en œuvre** :

- Mise en place d'un programme événementiel sur l'ensemble du territoire
- Evaluer la pertinence de la tenue de « mise en scène métiers » mettant les candidats d'un secteur en situation professionnelle devant les recruteurs potentiels (ex maçonnerie, restauration...)
- Organisation de rendez-vous métiers sur les territoires
- Organisation de recrutements collectifs pour les grands comptes en lien avec les services du Département
- Mentorats ou parrainages chefs d'entreprise / demandeurs d'emploi

⇒ **Résultats attendus :**

- Programme d'une dizaine d'événements inscrits dans un calendrier avec un objectif de 30 entreprises par événement en moyenne

■ **Action 4 : Sensibilisation des accompagnateurs de l'emploi aux attentes réelles des entreprises**

⇒ **Objectif :** transmettre aux accompagnateurs des BRSA les attentes les plus actuelles des entreprises en matière de compétences et savoir-être par catégorie d'entreprise, par métier et par secteur, en fournissant les intervenants pertinents pour le programme de tables rondes métier du Département

⇒ **Moyens mis en œuvre :**

- Elaboration d'un programme de formation adapté, séquencé sur l'année, en concertation avec les filières présentées et les services du Département.
- Mobilisation de chefs d'entreprise, d'élus et de DRH témoignant de leurs politiques de recrutement et de leurs besoins court et moyen terme

⇒ **Résultats attendus :**

- 10 séances d'information des accompagnateurs, en ayant fourni les intervenants.

■ **Action 5 : Etudes emploi sur les grands projets**

⇒ **Objectif :** mesurer l'impact en termes d'emplois des grands projets du territoire

⇒ **Moyens mis en œuvre :**

- Dans le cadre de la rédaction du bilan annuel des investissements à horizon 2050, un focus sera fait sur l'impact en termes d'emploi de 15 à 20 grands projets en phase de réalisation et finalisés
- En complément de la prestation de veille, l'étude s'appuiera sur la réalisation d'entretiens portant sur l'enjeu de l'emploi (emplois directs/indirects générés, emplois actuels/à venir, profils/compétences recherchés, freins au recrutement...).

⇒ **Résultats attendus :**

- un panorama global des investissements à long terme (par filière, par état d'avancement des projets)
- des focus sous forme de fiche synthétique de l'impact en termes d'emploi des grands projets sélectionnés.

■ **Action 6 : Promotion du dispositif de plateforme de stages de 3ème auprès des entreprises**

⇒ **Objectif :** promouvoir la plateforme de stages de 3<sup>ème</sup> du département auprès des entreprises

⇒ **Moyens mis en œuvre :**

- Mobilisation d'entreprises d'accueil
- Communication autour du dispositif : mailings, publications, ...

⇒ **Résultats attendus :**

- 100 offres d'emploi publiées sur la plateforme de stages de 3<sup>ème</sup> du Département
- **Action 7 : Promouvoir la nouvelle carte L'attitude Provence auprès des commerçants**

⇒ **Objectif :** promouvoir la carte L'attitude Provence auprès des commerçants de manière à augmenter le nombre de boutiques acceptant la carte comme moyen de paiement

⇒ **Moyens mis en œuvre :**

- 
- Réalisation d'un argumentaire dédié
- Ciblage des commerces potentiellement concernés
- Campagnes de promotion par voie numérique via divers supports (Facebook, esprit client, site CCIMP,...) et dans les instances de la CCIMP
- Prospection physique des commerces
- 

⇒ **Résultats attendus :**

- 100 adhésions de commerçants au dispositif.

**Tableau récapitulatif et budget :**

<b>Nom</b>	<b>Descriptif</b>	<b>CD 13</b>
Etudes et observatoire sur l'emploi	<i>Objectif : aider le Département à suivre au plus près les mutations du territoire et à mettre en œuvre des solutions fines répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur ou chaque bassin d'emploi</i>	30 000 €
Benchmark de solutions innovantes en faveur de l'emploi	<i>Objectif : démarche de benchmarking auprès des autres territoires</i>	20 000 €
Programme d'évènements autour de l'Emploi	<i>Objectif : favoriser le rapprochement de l'offre et la demande d'emploi par l'organisation et/ou la participation à des évènements</i>	70 000 €
Sensibilisation des accompagnateurs de l'emploi aux attentes réelles des entreprises	<i>Objectif : transmettre aux accompagnateurs des BRSA les attentes les plus actuelles des entreprises en matière de compétences et savoir-être par catégorie d'entreprise, par métier et par secteur</i>	60 000 €
Etudes emploi sur les grands projets	<i>Objectif : mesurer l'impact en termes d'emplois des grands projets du territoire</i>	25 000 €
Promotion des stages de 3ème auprès des entreprises	<i>Objectif : promouvoir le dispositif de plateforme de stages de 3ème auprès des entreprises</i>	15 000 €
Promouvoir la nouvelle carte L'attitude Provence auprès des commerçants	<i>Objectif : promouvoir la carte L'attitude Provence</i>	10 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>230 000 €</b>

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DE LA CCIMP**

La CCIMP s'engage à réaliser chacune des actions prévues dans le tableau à l'article 1, dans un délai d'un an à compter de la notification de la présente convention

En matière de communication, la CCIMP a pour obligation de faire connaître, pour chaque action, à toute occasion et sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels (brochures, invitations, dossiers de presse, communiqués de presse, etc.), la participation du Département, avec notamment l'apposition du logo.

Par ailleurs, la CCIMP s'engage à prévenir le Département au moins 15 jours à l'avance pour toute participation d'un de ses représentants aux événements et manifestations qu'elle organise.

## **ARTICLE 3 : MODALITE DU PARTENARIAT**

Les services du Département et de la CCIMP prévoient de se rencontrer régulièrement, afin de suivre au mieux le déroulement du partenariat. Ces rencontres auront pour objet de :

- Faire un point sur l'avancement des actions menées par la CCIMP,
- Organiser de façon concrète les échanges en matière d'animation et de communication.

## **ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET SANCTIONS**

Le versement de la subvention se fait action par action, sur présentation par la CCIMP des livrables prévus et/ou d'un bilan d'activité et financier pour chacune d'entre elle, attestant de sa bonne réalisation, conformément aux fiches descriptives des actions déposés auprès du Département lors de la demande.

Dans le cas où une action serait abandonnée ou devait être d'une ampleur significativement inférieure aux prévisions présentées auprès de ses services, le Département se réserve le droit de ne pas verser l'intégralité de la subvention ou de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme déjà versée.

En outre, dans le cas où la réalisation de telle ou telle action demande plus de temps que prévu initialement, un rapport d'étape sera fourni par la CCIMP, permettant de mesurer le degré d'avancement et de juger de l'attribution d'un délai supplémentaire.

Enfin, en cas de manquement grave par la CCIMP à ses obligations en matière de communication prévues à l'article 2, le Département se réserve également le droit de ne pas verser l'intégralité de la subvention ou de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme déjà versée.

## **ARTICLE 5 : NOTIFICATION ET DUREE DE LA CONVENTION**

Le Département notifiera à la CCIMP la présente convention signée qui prendra effet à la date de cette notification, pour une durée d'un an.

**ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant conclu entre les parties et approuvé en Commission Permanente du Conseil Départemental.

Fait, à Marseille, le

La Présidente du Conseil Départemental

Le Président de la CCIMP

Martine VASSAL

Jean-Luc CHAUVIN